AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1861
FR0013181864-FS0610

10 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juin 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 juin 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG[1] et détenir indirectement 35 720 612 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	35 702 726	5,03	35 702 726	5,03
Goldman Sachs Asset Management, L.P	17 783	ns	17 783	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	103	ns	103	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**35 720 612**	**5,03**	**35 720 612**	**5,03**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 5 948 816 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 29 391 326 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 29 166 691 actions CGG résultant de la détention de 4 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 juin 2020 et le 15 septembre 2021 ; et

- 224 635 actions CGG résultant de la détention de 6 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 31 mai 2023 et le 30 mai 2030.

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 966 114 actions ordinaires représentant 710 201 110 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.